



**RÈGLEMENT JEU CONCOURS LE CLUB EAT SALAD :
1 AN DE SALADES A GAGNER**

JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

Dates du jeu concours :

Du 25/09/2021 au 13/11/2021

Organisateur :

Eat Salad - Barat Corporate, SARL au capital de 100 000€, RCS de Bordeaux B 810 103 275, siège social 5 rue Laplace, Héliopolis Bat 5, 33700 Mérignac, organise en France métropolitaine (hors Corse) sur les réseaux sociaux notamment Instagram un jeu intitulé : "Le Club vous offre 1 an de salades pour 2".

Adresse du jeu : Barat Corporate, Héliopolis B5 5 rue Laplace 33700 Mérignac.

Ce jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 25 septembre et le 13 novembre est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants ou au siège de Barat Corporate, ainsi que des membres de leur famille.

Tout participant mineur devra obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu concours et accepter le présent règlement. Tout participant mineur devra justifier de cette autorisation à première demande de l'Organisateur au risque d'être disqualifié du jeu concours.

Le simple fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Conditions de participation :

S'inscrire au compte @eatsaladfr sur Instagram et participer via un formulaire TypeForm à remplir.

Il est précisé que Instagram n'a aucun lien, quel qu'il soit, avec le concours organisé et n'a donc aucune responsabilité dans la mise en place de ce jeu.

La participation à ce jeu est limitée à 1 fois et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Un tirage au sort aura lieu le 13 novembre 2021 organisé par les mascottes de Barat Corporate en présence d'un jury composé de 4 personnes et au moyen d'une plateforme agréée par Instagram (Conbim, ramdon, agorapulse ...) et les résultats seront publiés en story sur le compte @eatsaladfr.

Le gagnant accepte en participant à ce jeu que son ID Instagram et son gain soient communiqués sur le compte @eatsaladfr Instagram. Il est précisé qu'Instagram n'a aucun lien, quel qu'il soit, avec le concours organisé.

Le gagnant se verra offrir 1 an de salades pour deux personnes à raison d'une formule 6 ingrédients (salade + dessert + boisson) par personne et par semaine sur une durée de 52 semaines, soit 104 formules soit une valeur totale de 1 404€ à consommer avant le 1 décembre 2022 dans tous les restaurants Eat Salad (hors livraison et hors commande sur le site internet ou sur les plateformes de livraison).

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal pour obtenir son lot.

Le gagnant sera contacté par email et sa dotation sera remise sous forme de carte physique.

Toute indication d'identité ou d'information fautive entraînera l'élimination de la participation au présent jeu concours ainsi que la perte du lot, sous réserve d'éventuelles poursuites par l'Organisateur.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Eat Salad se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité d'Eat Salad ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation ou en cas d'interruption du jeu pour quelque motif que ce soit.

Données personnelles

Vos données personnelles indiquées sur le formulaire de participation par une * sont obligatoires pour le présent jeu concours et sont traitées pour les finalités de la gestion du jeu concours. Ne pas les communiquer rendrait impossible la participation au jeu concours puisque nous ne pourrions pas vous contacter en cas de victoire pour vous donner votre gain. Vos données font l'objet d'un traitement par la société BARAT CORPORATE. Une fois le jeu concours terminé, et dans le mois suivant le tirage au sort, vos données personnelles seront supprimées sauf si vous avez donné votre consentement express à leur traitement pour recevoir des newsletters ou d'autres informations concernant nos produits ou de futurs jeux concours. Dans ce dernier cas, vos données personnelles seront traitées selon la politique de confidentialité Eat Salad figurant sur le site internet et donc nous vous avons remis le lien. Vous devrez également vous désabonner de notre page Instagram si vous ne souhaitez plus y être abonnés.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant privacy@eatsalad.com et la CNIL.